

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 14 JUIN 2023

Présents : cf. liste annexe.Secrétaire de séance : André FOUGÈREDate de la convocation du Conseil de Communauté : 7 juin 2023Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°26

**RH – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les lignes directrices de gestion d'Ambert Livradois Forez communauté de communes adoptées le 18/10/2022 après avis favorable du comité technique,

Considérant les missions exercées,

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

**MODIFICATION DE POSTES**

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Catégories	Modification proposée : cadres d'emploi	Modification proposée : catégories	Augmentation de la masse salariale annuelle
Coordonnateur jeunesse	Adjoints d'animation ou animateur	C ou B	Animateur ou attaché	B ou A	8 120€

.../...

**AR Prefecture**

063-200070761-20230614-2023\_14\_06\_26-DE

Reçu **PROMOTION INTERNE SUR EXAMEN PROFESSIONNEL**

Cadre d'emploi	Durée		EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	Nombre de postes	Motif
	hebdo de service					
Adjoints techniques territoriaux	33 h		Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise	1	Examen professionnel
Adjoints techniques territoriaux	20 h		Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise	1	Examen professionnel
Adjoints techniques territoriaux	35 h		Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise	1	Examen professionnel

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver :

- Les modifications de postes ci-dessus présentées ;
- Les avancements de grade ci-dessus présentés qui donnent lieu à la suppression du poste relevant de l'ancien grade et à la création du poste dans le nouveau grade ;
- La modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
- L'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le